

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
01/04/2022	01/04/2022	2022-0032

**1. Intitulé du projet**

Création de sanitaires publics et vestiaires à Notre Dame de Lorette sur la commune d'Ablain Saint Nazaire et aménagement de l'aire de stationnement associée

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

ONACVG

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mme Véronique PEAUCELLE DELELIS, Directrice Générale de l'ONACVG

RCS / SIRET

1 8 0 0 0 7 0 1 5 0 0 0 1 9

Forme juridique

Etablisst public national à caract adm

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41.a	Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet comprend:

- le réaménagement de l'aire de stationnement existante au nord ouest de la nécropole (60 places pour véhicules légers (VL) dont 2 places PMR (Personne à Mobilité Réduite) + 5 places d'attente pour les cars visiteurs)
- la création de sanitaire public et vestiaire pour le personnel d'entretien (104m<sup>2</sup> de surface) avec rampe d'accès, à 100 m environ de ce parking, et situé à l'extrémité de la voie existante qui est en impasse au niveau du restaurant + quelques stationnements de proximité (10 emplacements VL dont 1 PMR)

Au total, ce seront donc 70 places projetées dont 3 PMR pour 60 places existantes actuellement.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre une meilleure accessibilité et un meilleur accueil des nombreux visiteurs de la nécropole et de permettre aux personnels de disposer de vestiaires.

La volumétrie du futur bâtiment a été étudiée pour être minimaliste, discrète dans le site de la nécropole en adhérant le plus possible à la topographie de la parcelle. .

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet de bâtiment et de parking se fera en parallèle. Puis ce seront les abords du bâtiment.

- Dépollution pyrotechnique
- Installations de chantier et mise en place accès piéton aux riverains
- Terrassements Abattage
- Réseaux mise à niveau
- Structures
- Terrassement montage fondations
- Élévation murs pierre naturelle
- Charpente couverture
- Menuiserie métallique
- Prépa réseau équipement sanitaires et électrique

Des déblais/ remblais sont prévus pour permettre la création des fondations et d'un assainissement non collectif.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet entrainera des travaux de modification de voirie.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Hauteur du bâtiment	2.70 m
Emprise du bâtiment hors rampe d'accès extérieur	100 m <sup>2</sup>
Rampe d'accès extérieur	40m <sup>2</sup>
Stationnement	70 places dont 3 PMR et 5 places pour les cars
Surface totale affectée au stationnement	3800m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation

2 place de Notre-Dame de Lorette  
62153 Ablain-Saint-NazaireCoordonnées géographiques<sup>1</sup>Long. 2° 7' 14.6" 83 Lat. 50° 40' 15" 37

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 2° 7' 13.8" 41 Lat. 50° 40' 15" 26

Point d'arrivée :

Long. 2° 7' 17.1" 53 Lat. 50° 40' 22" 38

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non 

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non 

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 la plus proche se situe en bordure de site, il s'agit du "Coteau d'Ablain-St-Nazaire à Bouvigny-Boyeffles et bois de la Haie". Cette ZNIEFF est limitrophe au parking et à 25 m environ des futurs sanitaires publics et vestiaires dédiés au personnel.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope le plus proche est localisé à environ 5km au Sud-Est du projet. Il s'agit de l'APPB "Teril Pinchonvalles".
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Réserve Naturelle Régionale la plus proche se situe à 13 km environ au nord. Il s'agit de la RNR "Marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy et Festubert". Le Parc Naturel Régional le plus proche se situe à 12,6 km au Nord-Ouest, il s'agit du PNR "Scarpe-Escaut".
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est situé dans le périmètre de 500 mètres autour de 2 monuments historiques : "la Nécropole National Notre Dame de Lorette" et "le Monument Général Maistre et 21 corps d'armée".
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ND LORETTE ne se situe pas dans l'emprise de zone à dominante humide définie par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Aucune étude de délimitation de zone humide a été effectuée.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BASIAS à le plus proche du site du site : NPC6206660 – SHERBIER Charles (1.12km) - NPC6206999 - DELPIERRE René ( 1.13 km)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage AEP ne se trouve sur la commune.
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	625I02 " Colline de lorette", -> le projet a été soumis à l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France ) ( voir annexe 7)
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le suivant : - FR3100504 Pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe (à plus de 20 km)
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	625C18 " Colline de lorette" -> le projet a été soumis à l'avis de l'ABF ( rchitecte des Bâtiments de France ) ( voir annexe 7)

4. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

4.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire pour la réalisation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais/remblais sont prévus pour permettre la création des fondations et d'un ANC ( assainissement non collectif)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des déblais/remblais sont prévus pour permettre la création des fondations et d'un ANC( assainissement non collectif)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité d'une ZNIEFF de type 1 mais il n'entraînera aucune perturbation. ->en phase travaux, les engins circuleront uniquement via la voie existante et la base vie est éloignée de la ZNIEFF (cf annexe 7)
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à une 20 aine de km du site, le projet n'aura pas d'impact sur les espèces et habitats, objet du classement en site NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-> L'ABF a été consulté -> en phase travaux, les engins circuleront uniquement via la voie existante et la base vie est éloignée de la ZNIEFF (cf annexe 7)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il s'agit d'une réorganisation d'un parking déjà existant et la mise en place de sanitaire et vestiaire sur une pelouse tondue régulièrement.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est présent sur le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est n'est pas concerné par le risque d'inondation . Il est concerné par le risque de retrait gonflements des argiles (exposition faible). Le risque sismique y est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La nature du projet (réaménagement du parking existant) n'engendrera pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Il existe un risque de source de bruit durant la phase travaux, cependant les premières habitations sont à plus de 750 m environ.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un risque de vibration en phase travaux.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une pollution ponctuelle relative à la circulation des engins de chantier est possible au cours des travaux. Elle peut être négligée au vue du contexte et de la circulation actuelle.
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	->Une étude spécifique d'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre de la création de sanitaires publics sur le site de Notre Dame de Lorette. (cf annexe 7)
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des déchets seront produit uniquement lors de la phase travaux. Une benne de collecte et une mise en décharge agréée sera mise en place pour la gestion des déchets sur le site.



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ouvrage se situe dans le périmètre de protection de 2 monuments historiques. Une demande d'autorisation devra être réalisé auprès de l'Architecte des Bâtiments de France. > le projet a été soumis à l'avis de l'ABF ( Architecte des Bâtiments de France )
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet consiste à réaménager un parking actuel mais aussi à créer des sanitaires et vestiaires sur une partie actuellement enherbée

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a pris en compte son environnement naturel, urbain et paysager. La réflexion globale du projet est basée sur une logique de haute qualité environnementale responsable et systématiquement présente à chaque échelle de la conception. Le projet a été étudié pour être minimaliste, discret dans le site de la nécropole en adhérant le plus possible à la topographie de la parcelle.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Se reporter à l'annexe 7

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <b>ou</b> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7: auto-évaluation Annexe 8: dossier de demande de permis de construire

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

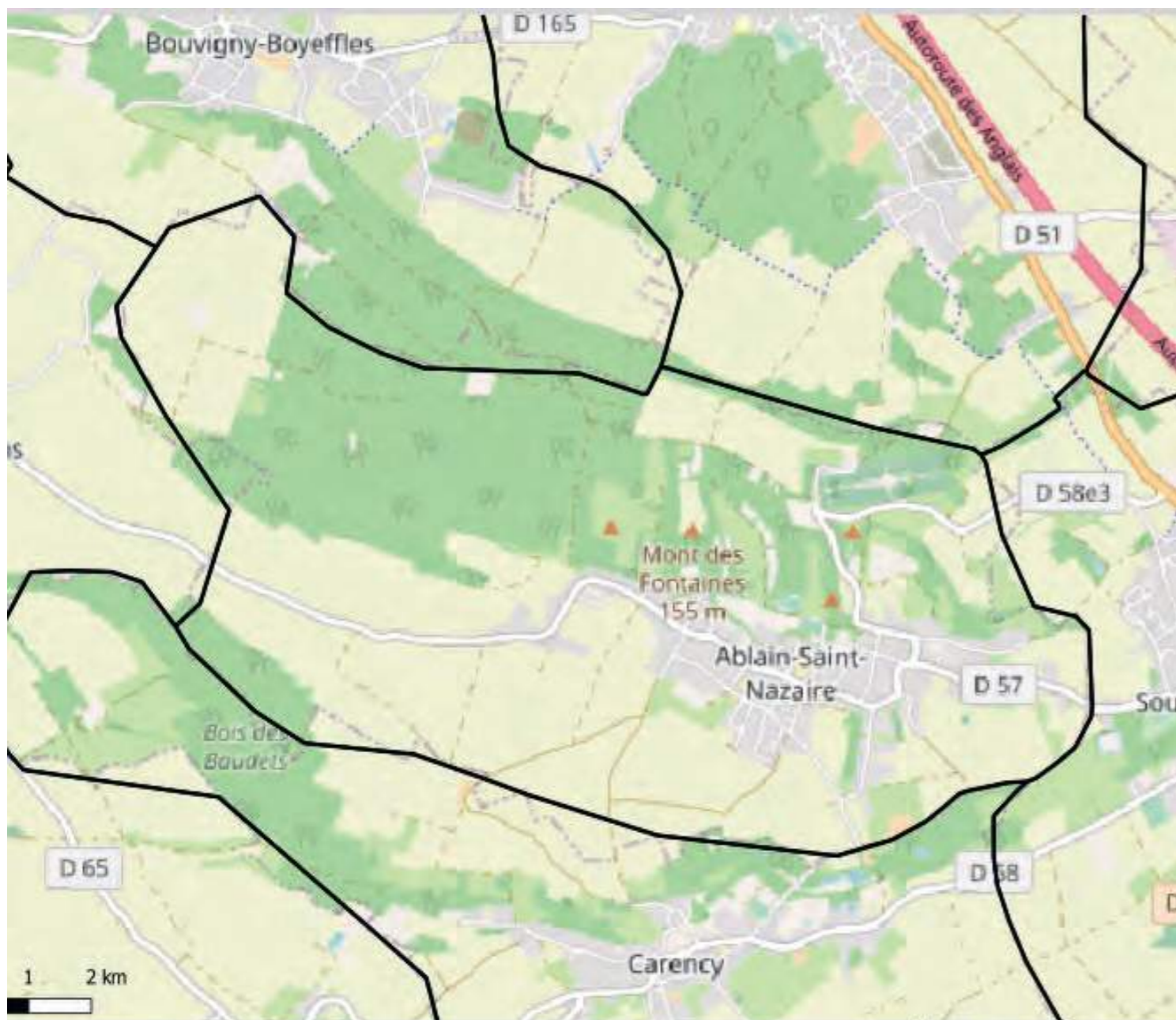
Paris

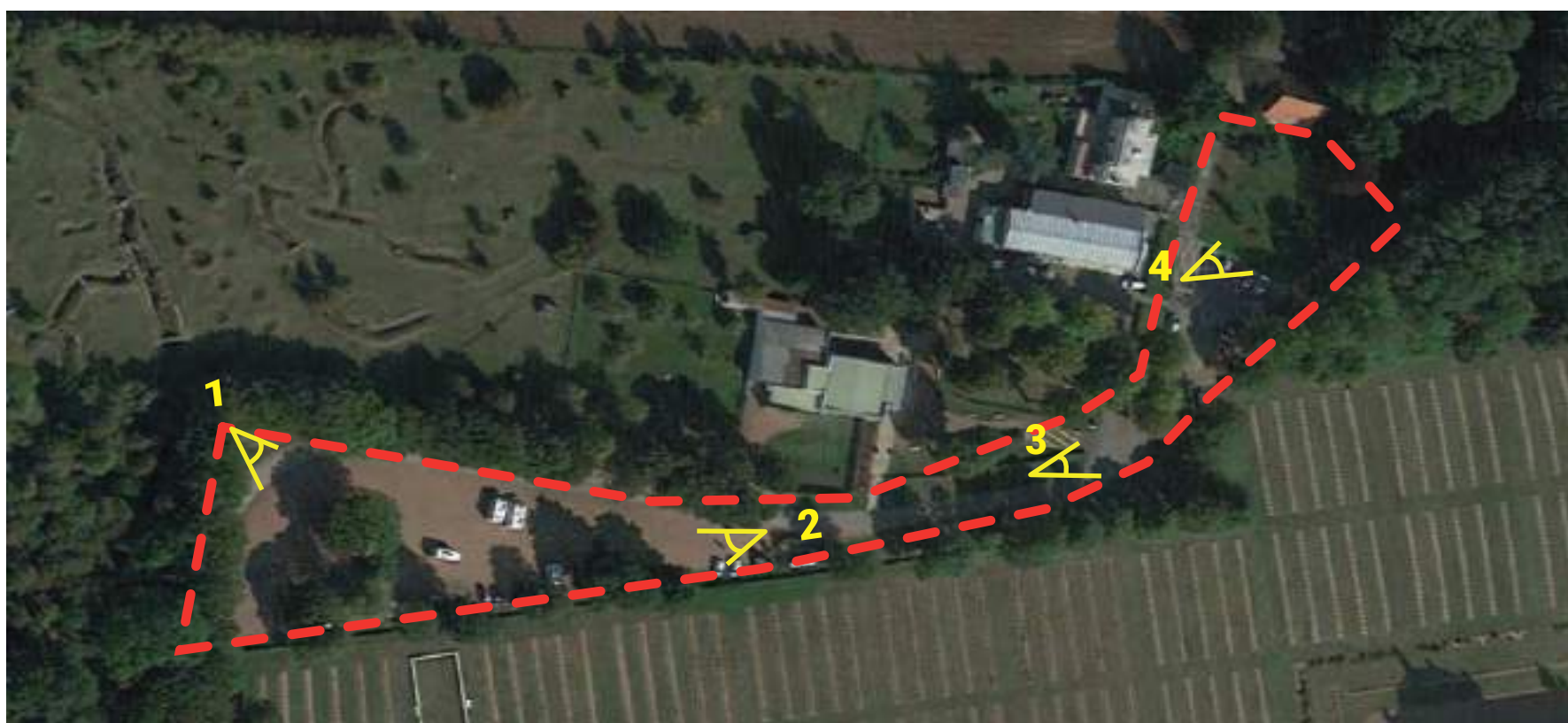
le,

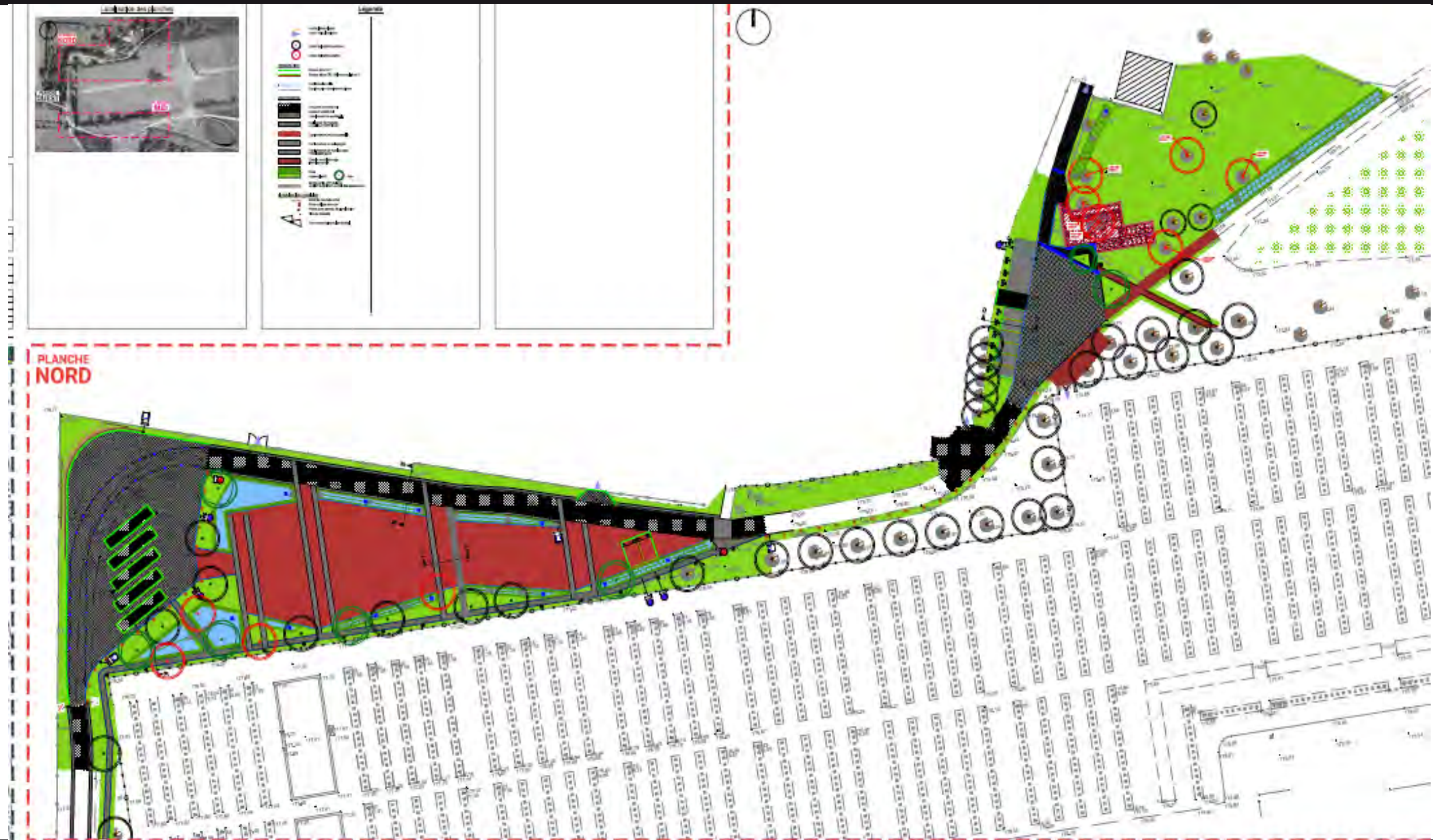
30/03/2022

Signature

  
DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES BÂTIMENTS  
Service des permis de construire  
179 rue de la République - Escalier II - CS 70700  
75100 Paris Cedex 01 - TEL. : 01 44 42 30 01





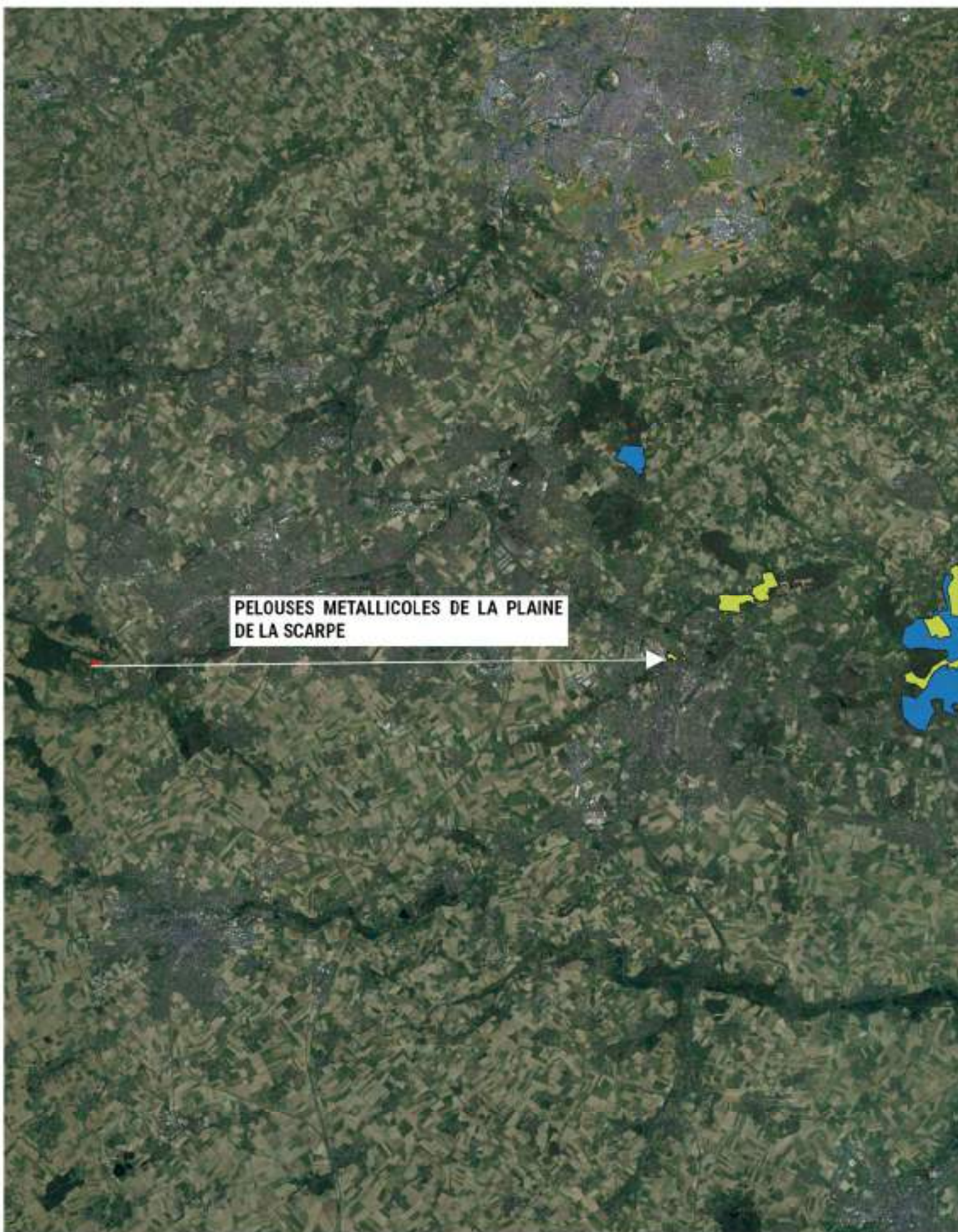




Légende :

- Musée
- Nécropole de Notre Dame de Lorette
- Site d'étude
- Znieff de type 1
- Restaurant
- Chemin piéton





PELOUSES METALLICOLES DE LA PLAINE DE LA SCARPE





## ANNEXE 7 : EVALUATION FACULTATIVE

Le projet se situe sur le site de Notre-Dame de Lorette sur la commune d'Ablain-Saint-Nazaire (62001), il est décomposé en « 2 parties » :

- la construction de sanitaire public et vestiaire destiné aux personnels et création de quelques stationnements associés
- et la réhabilitation du parking.

L'objectif est de requalifier l'existant en un projet plus qualitatif.

Au regard du contexte décrit dans le cerfa du cas par cas et des éléments présentés ci-après une étude d'impact ne semble pas nécessaire. Le projet s'intègre dans son environnement urbain. Il prend en compte les différentes contraintes du site, aussi bien techniques qu'environnementales.

### LOCALISATION DU SITE



Réhabilitation du parking existant



Site de la future construction de sanitaire public et vestiaire destiné aux personnels







Facade Sud



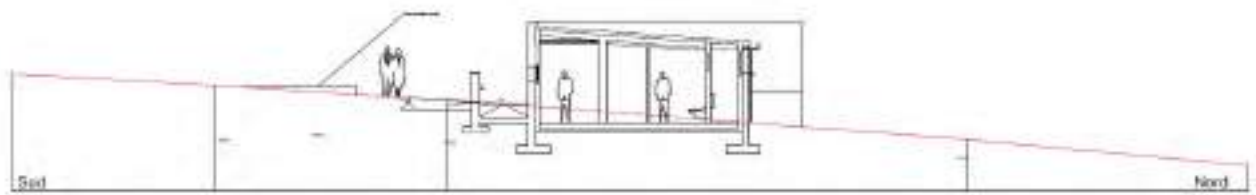
Facade Est



Facade Nord

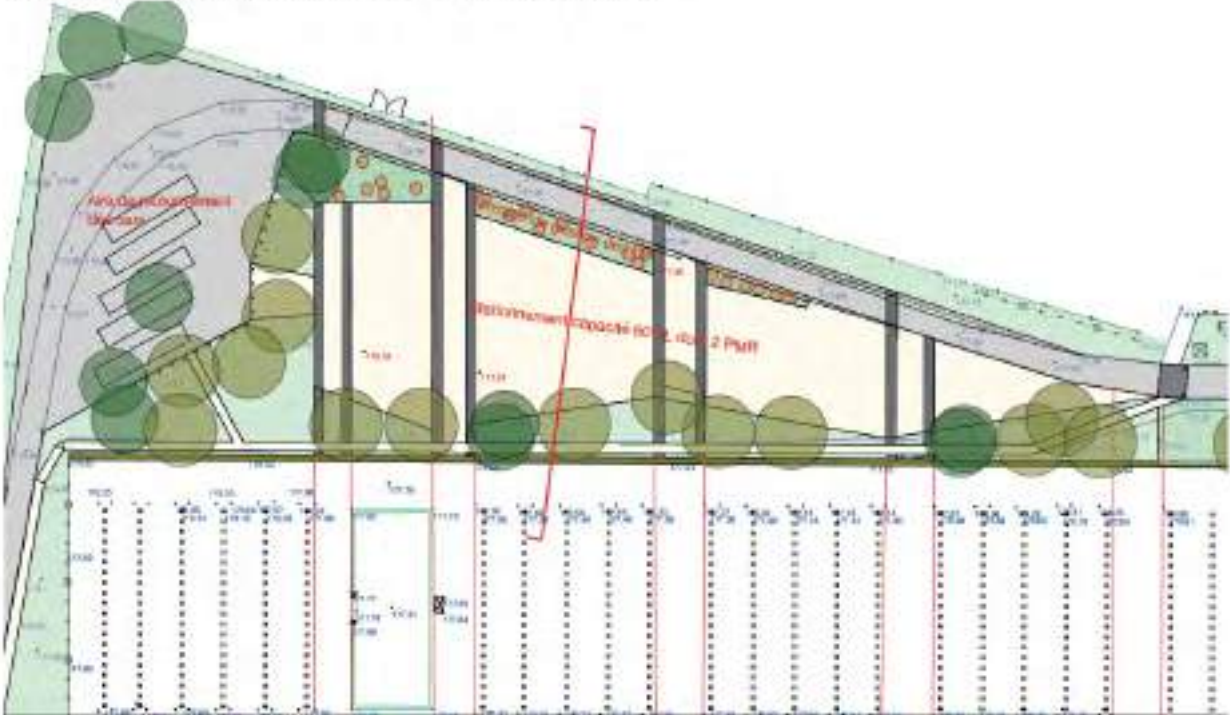


Facade Ouest

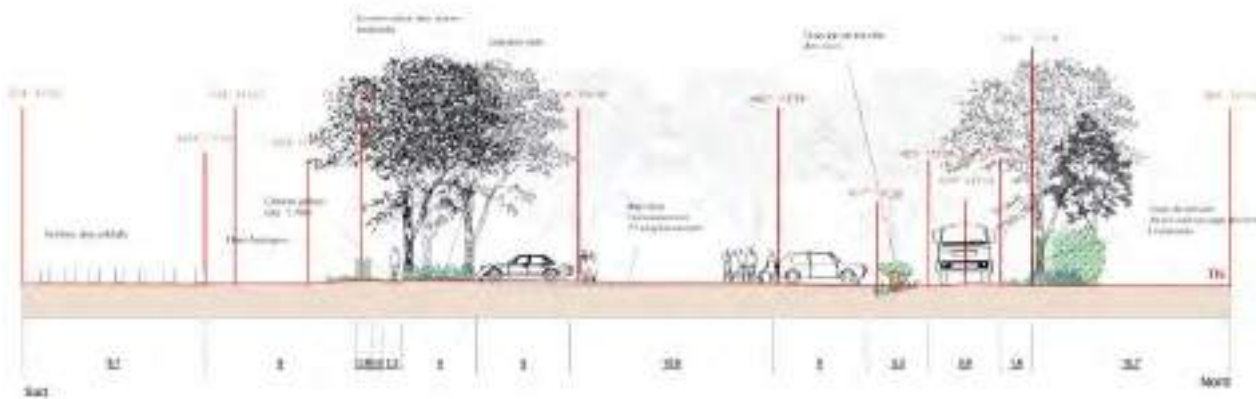


LA REHABILITATION DU PARKING :

PC2b. Plan de masse sur cadastre [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]



## Coupe sur espace de stationnement VL



## RISQUES

---

La commune d'Ablain-Saint-Nazaire n'est pas concernée par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Il est également situé en zone d'aléa faible pour le risque de retrait gonflement des argiles. Le risque sismique est classé faible sur la commune.

## MOBILITE

---

Aujourd'hui, aucun emplacement n'est réservé spécifiquement pour les cars ou les PMR. De ce fait les bus se garent dans des emplacements qui ne leur sont pas réservés, par exemple sur la piste cyclable, près des routes, ou aucune sécurité n'est assurée pour les usagers et les enfants.



L'objectif est donc une meilleure accessibilité aux transports collectifs par la réhabilitation du parking ainsi que la création des place dédiées aux personnes à mobilité réduite.

## BIODIVERSITE

---

- La limite nord de la parcelle est constituée d'un EBC (espace de boisé classé) sur lequel aucun impact n'est prévu.
- La façade en relation visuelle avec la basilique est en pierre calcaire taillée. La façade arrière en relation avec l'EBC et le ZNIEFF de type 1 est habillée en lames de bois ajouré traité afin de créer un lien avec la partie boisé et la partie monument historique.
- Afin de protéger les bois avoisinant (ZNIEFF), pour éviter les rejets à proximité du projet, la base-vie se situe au Sud- Est du projet.



## REJET

---

Au regard de la situation et des caractéristiques du sol, les résultats d'une étude, affichent pour être conforme aux règles d'assainissement non collectif :

- 1 : Un ouvrage de filtration primaire d'un volume de 3M3 avec ventilation
- 2 : Un épandage selon la filière de l'agence de l'eau avec connexions de répartition et drainage linéaire représentant un total de 110ml
- 3 : Le rejet dans le milieu naturel à l'extrémité du réseau ne sera pas nécessaire

Le dossier sera soumis au SPANC qui délivrera une attestation de conformité après contrôle des ouvrages en cours de mise en œuvre (avant le remblai de l'installation)

## MONUMENT HISTORIQUE

---

Le site se situe dans le rayon de 500 m de 2 monuments historiques. A ce titre, l'Architecte des Bâtiments de France a été consultée et plusieurs réunions ont eu lieu en amont avec celui-ci. Pour info, celui-ci a déclaré au préfet lors du dernier comité de pilotage, qu'il avait l'intention d'émettre un avis favorable. « Sous réserve » qu'il soit associé au choix des planches d'essais des sols des espaces de stationnement VL.

## ECONOMIE / EMPLOI

---

La phase de chantier sera source d'emplois pour les entreprises du secteur.

## PHASE DE TRAVAUX

---

- Le terrain ne nécessite aucune démolition ; des déblais/remblais sont prévus pour permettre la création des fondations et d'un ANC. (assainissement non collectif)
  
- Des nuisances temporaires lors de la phase travaux sont à prévoir mais il n'y a aucun riverain à proximité. Il s'agira de pollution auditive liée au trafic des engins de chantier et éventuellement quelques vibrations et poussières. Des perturbations sur les circulations sont attendues du fait de la circulation des engins de chantier toutefois il s'agit de nuisances temporaires. La circulation sera totalement interrompue à proximité. Cette situation sera maintenue jusqu'à la fin des travaux.

Le phasage des travaux est le suivant :

- Installations de chantiers
- Dépollution pyrotechnique
- Aménagement du parking et construction du bâtiment
- Abord des aménagements (VRD)
- Remise en état des lieux





Dossier de demande de permis de construire sur la commune d'Ablain-Saint-Nazaire  
**Création de sanitaires publics et vestiaires à Notre Dame de Lorette  
et aménagement de l'aire de stationnement associée**

Numéro parcelles concernées:

000 A 227 (9965 m<sup>2</sup>)

000 A 237 (5992 m<sup>2</sup> (chemins))



mémoire et solidarité



Jean-Michel MERCHEZ  
ARCHITECTE DPLG URBANISTE  
5 boulevard Carnot - 62000 ARRAS  
Tél. 03 21 23 07 80 - Fax 03 59 09 71 42

Jean-Michel  
**MERCHEZ**

**Urbanisme  
et Paysage**

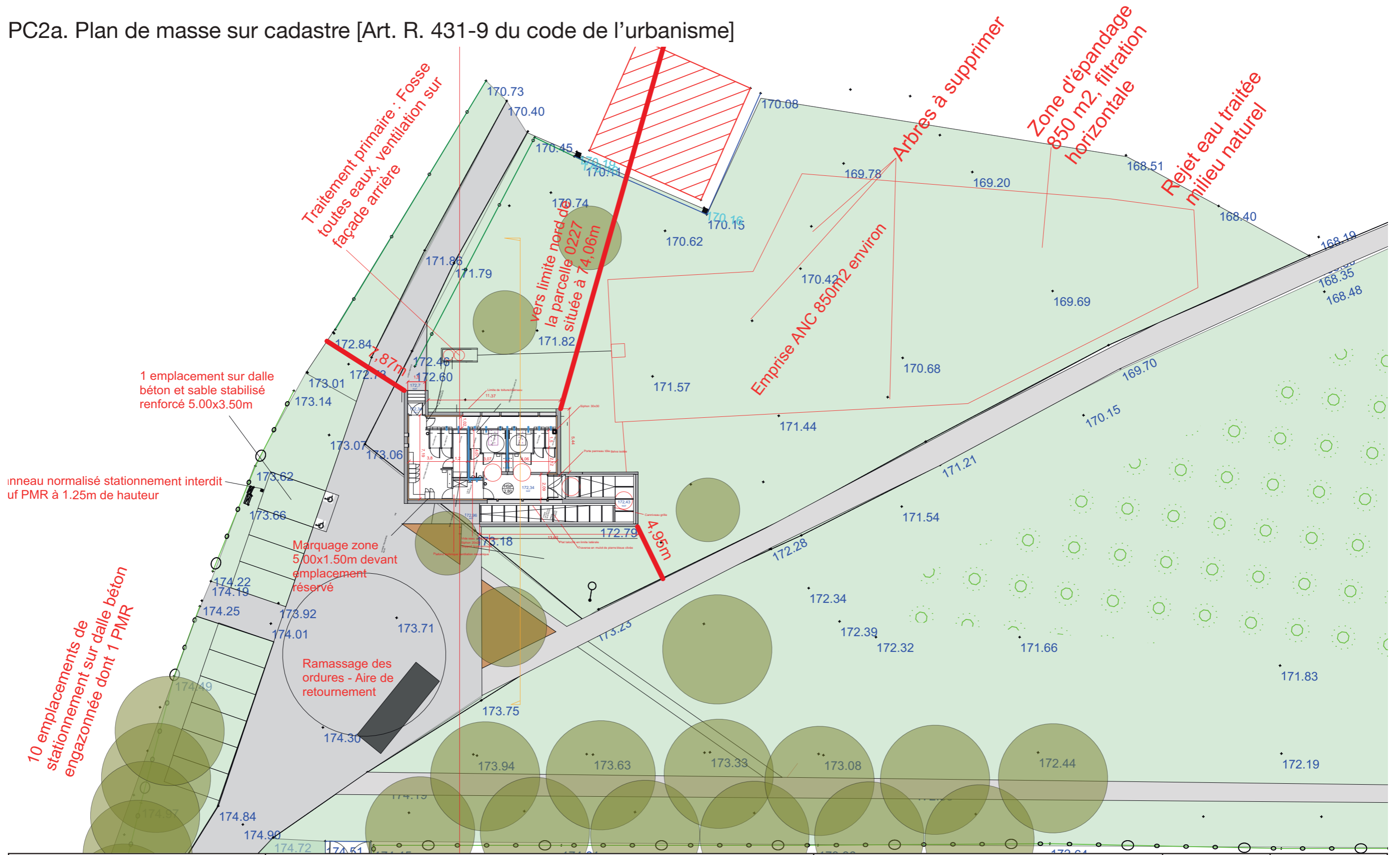
5 boulevard Carnot  
62000 ARRAS  
tél. 03 21 23 07 80  
merchez.architecte@wanadoo.fr

PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]



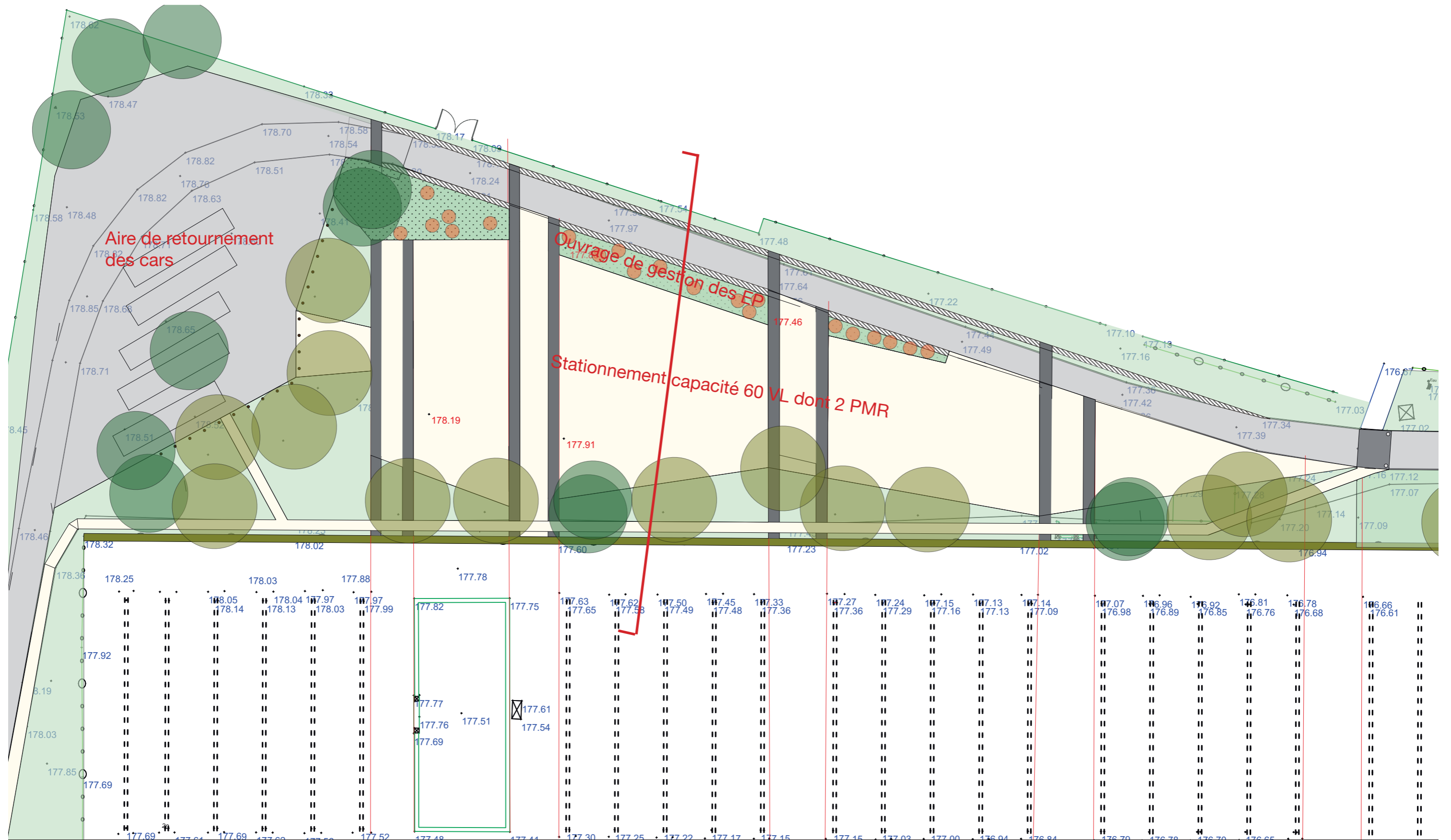
Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC1	Échelle: 1/3500

PC2a. Plan de masse sur cadastre [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]



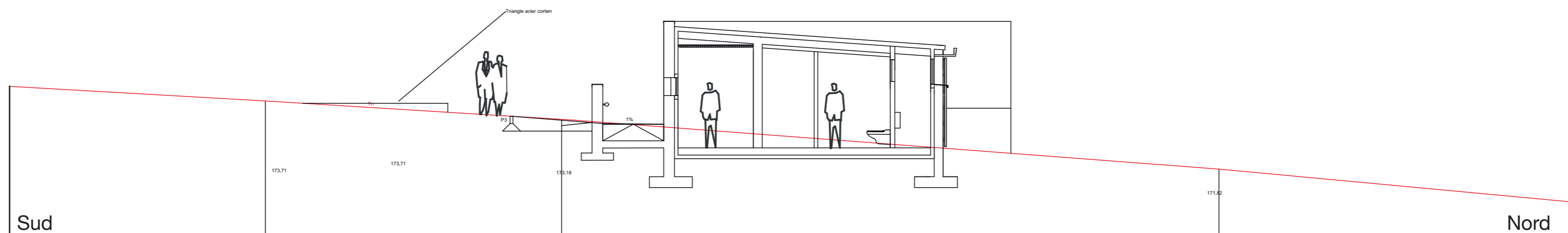
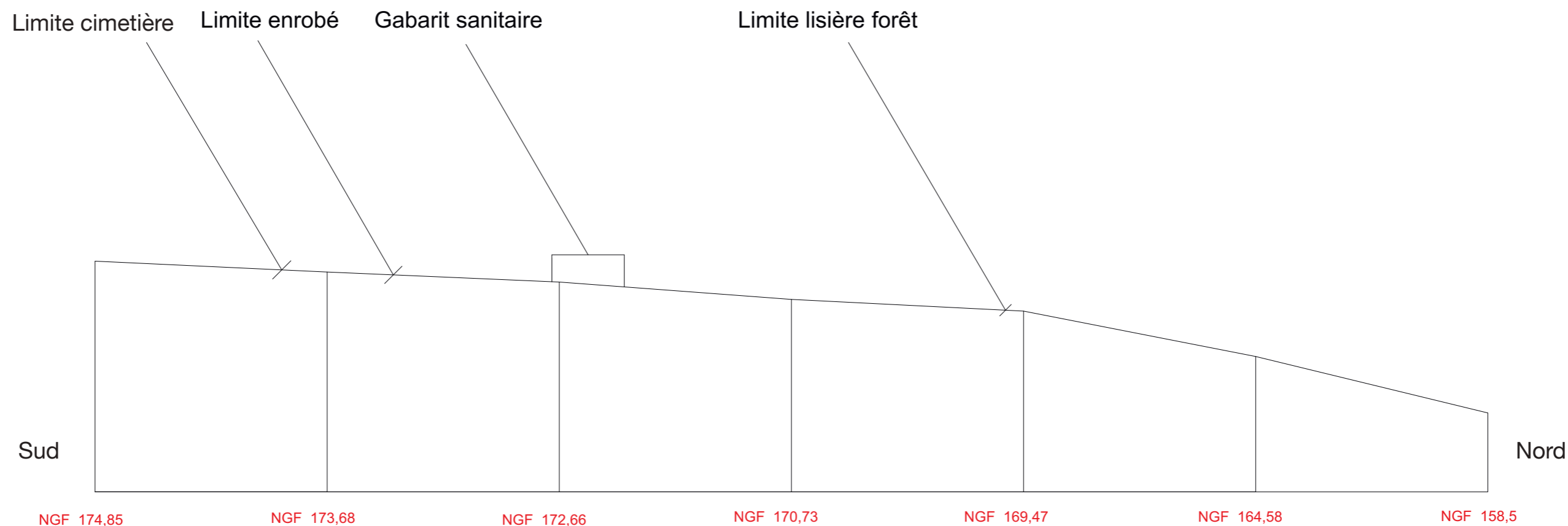
<p><b>Maîtrise d'ouvrage</b> Office National des Anciens Combattants</p>	<p><b>Maîtrise d'oeuvre:</b> Merchez Urbanisme &amp; Paysage Verdi</p>	<p><b>Commune d'Ablain-Saint-Nazaire</b> Création de sanitaires publics et vestiaires</p>	<p><b>Date:</b> Décembre 2021</p>	<p><b>Phase:</b> Permis de construire</p>
			<p><b>Pièce n°:</b> PC2a</p>	<p><b>Échelle:</b> 1/300</p>

PC2b. Plan de masse sur cadastre [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]



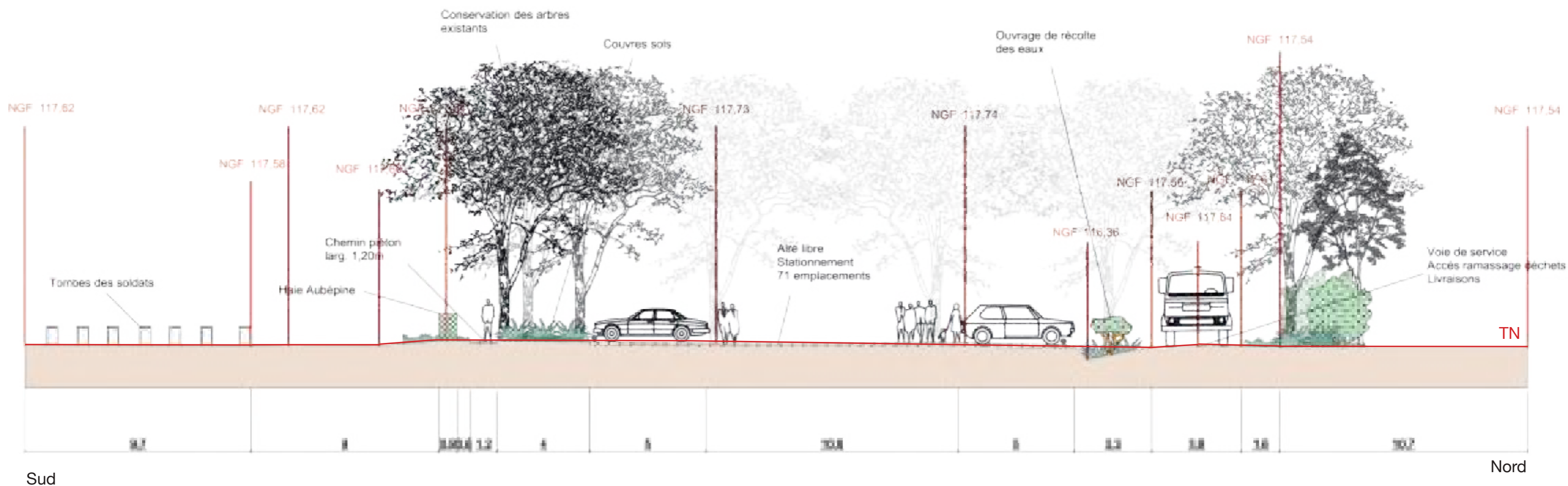
<p><b>Maîtrise d'ouvrage</b> Office National des Anciens Combattants</p>	<p><b>Maîtrise d'oeuvre:</b> Merchez Urbanisme &amp; Paysage    Verdi</p>	<p><b>Commune d'Ablain-Saint-Nazaire</b> Création de sanitaires publics et vestiaires</p>	<p><b>Date:</b> Décembre 2021</p>	<p><b>Phase:</b> Permis de construire</p>
			<p><b>Pièce n°:</b> PC2b</p>	<p><b>Échelle:</b> 1/400</p>

PC3a. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme



<b>Maîtrise d'ouvrage</b> Office National des Anciens Combattants	<b>Maîtrise d'oeuvre:</b> Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC3a	Échelle: 1/500 1/100

## Coupe sur espace de stationnement VL



<p>Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants</p>	<p>Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme &amp; Paysage Verdi</p>	<p>Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires</p>	<p>Date: Décembre 2021</p>	<p>Phase: Permis de construire</p>
			<p>Pièce n°: PC3b</p>	<p>Échelle: 1/100</p>

PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]

## 1| PRÉSENTATION DE L'ÉTAT INITIAL DU TERRAIN ET DE SES ABORDS

Le projet faisant l'objet de la présente demande permis de construire est implanté en limite Nord de la nécropole Notre Dame de Lorette sur le contre versant d'un anticlinal dominant la commune d'Ablain Saint Nazaire

La parcelle concernée OA 227 (9965m<sup>2</sup>) se trouve sur la zone Na du PLU.

La topographie du terrain d'assiette est prononcée (voir PC3)

La limite nord de la parcelle est constituée d'un EBC sur lequel aucun impact n'est prévu.

L'accès au futur équipement est prévu à partir d'une voie publique existante en impasse qui doit permettre le retournement des ordures ménagères. Le stationnement est déjà constitué pour accueillir les nombreux visiteurs de la nécropole.

Le terrain ne nécessite aucune démolition ; des déblais/remblais sont prévus pour permettre la création des fondations et d'un ANC

## 2| PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation, organisation, composition et volume des constructions nouvelles :

La volumétrie projetée respecte les règles d'implantation définies au PLU dans la mesure où il s'agit d'un équipement public à usage collectif : sanitaire public et vestiaire pour le personnel d'entretien du site.

Cette volumétrie a été étudiée pour être minimaliste, discrète dans le site de la nécropole en adhérant le plus possible à la topographie de la parcelle.

La hauteur du bâtiment est de 2,70m environ mesurée sur sa Façade Sud et depuis le TN maintenu.

Le bâtiment accueillant le programme des sanitaires publics et de vestiaires représente une emprise de 100 m<sup>2</sup>, non compris la rampe d'accès extérieur.

La façade en relation visuelle avec la basilique est en pierre calcaire taillée.

La façade arrière en relation avec l'EBC est habillée en lames de bois ajouré traité

La couverture à pente faible est en zinc patiné à joint debout, une variante économique en tôle nervurée noire sera demandée dans le cadre de la consultation. En tout état de cause, les profils de nervure seront masqués par un chéneau en tôle pliée noire.

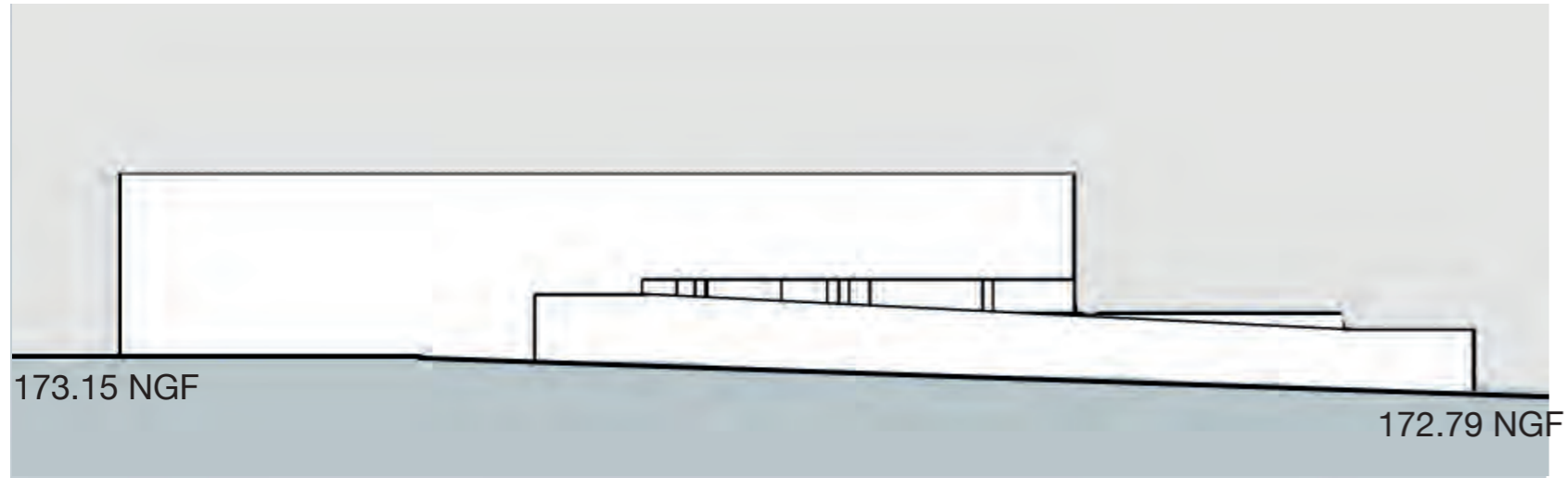
Pour plus de détail sur les matériaux, voir PC 10.1

Des stationnements véhicules légers (60 places) dont 3 places PMR et 5 places d'attente pour des cars visiteurs sont aménagés sur le foncier du parking existant à 100M environ. 10 emplacements de proximité dont 1 PMR sont prévus sur le côté Nord de l'espace de retournement.

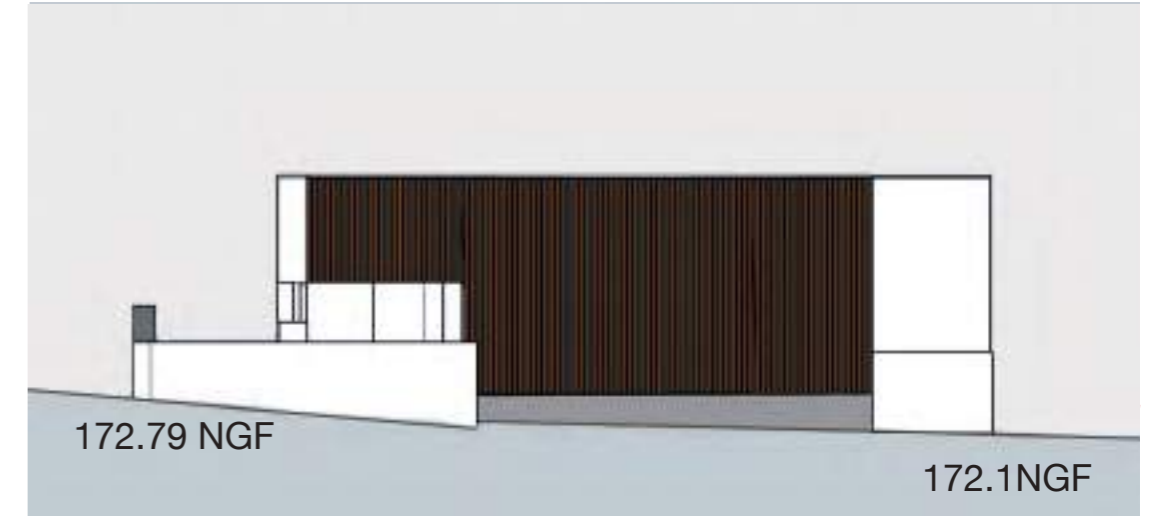
Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC4	Échelle: N/A



PC5a. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]



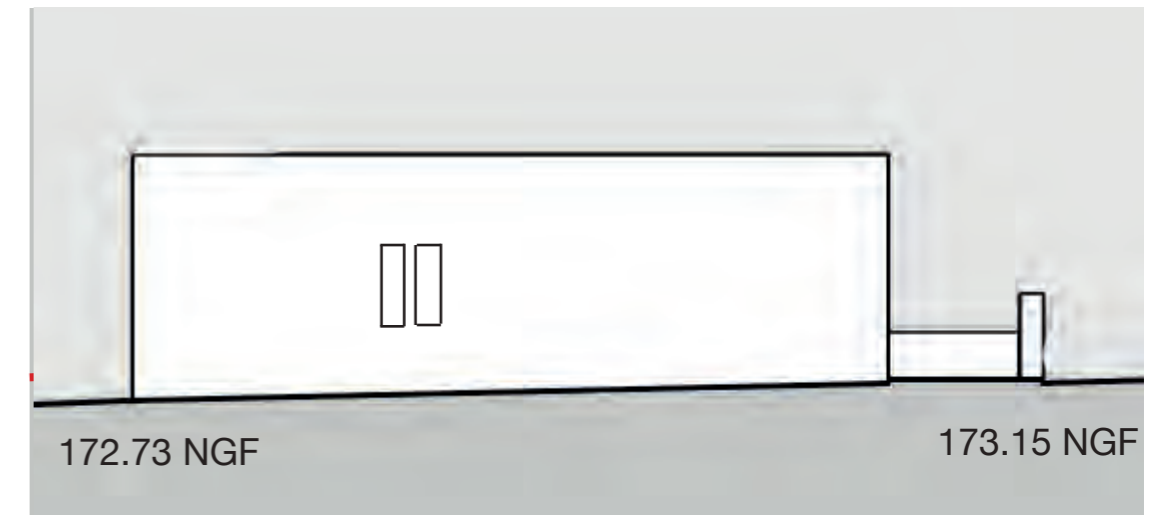
Facade Sud



Facade Est



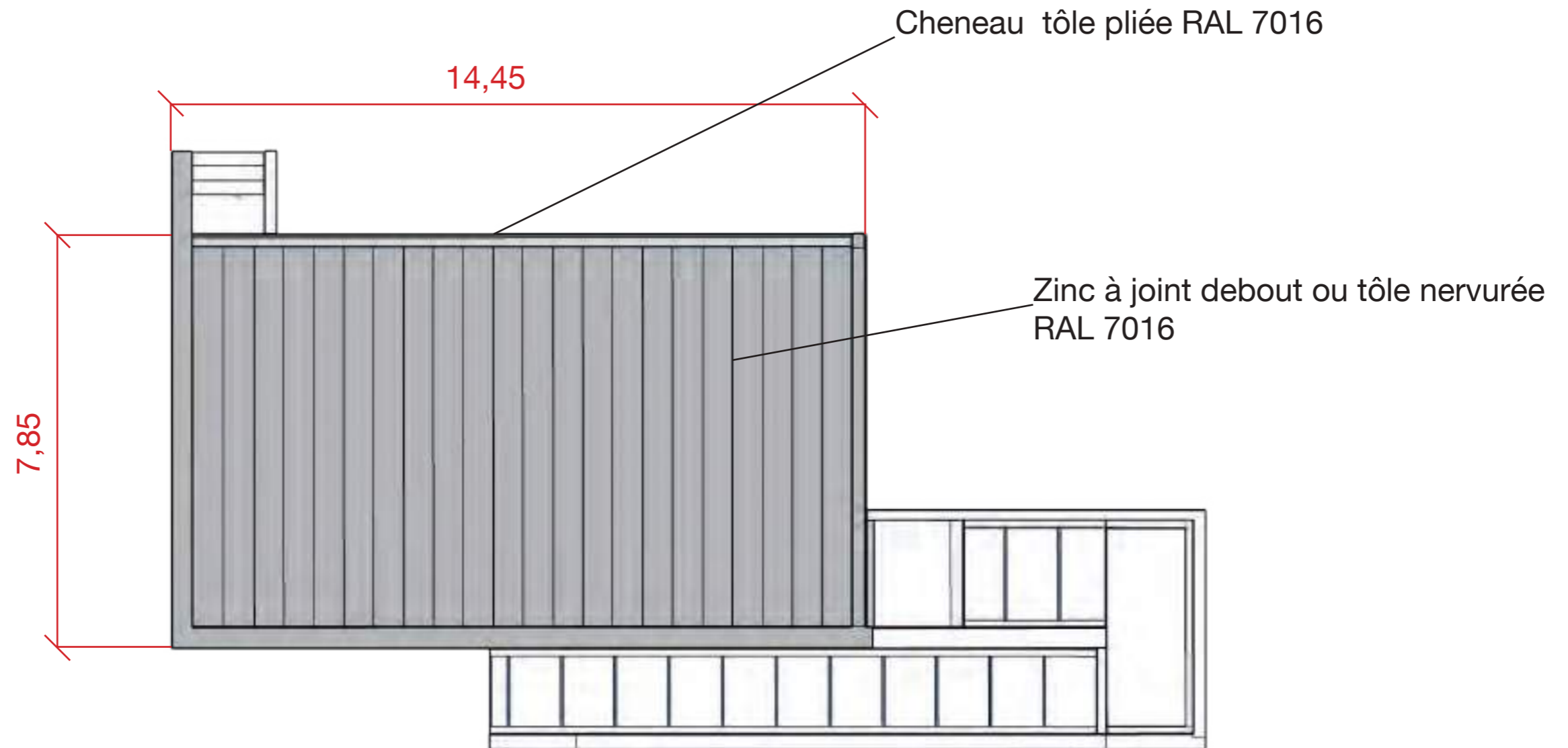
Facade Nord



Facade Ouest

Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage    Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC5a	Échelle: 1/100

PC5b. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]



Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC5b	Échelle: 1/100

PC6a. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]



<p>Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants</p>	<p>Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme &amp; Paysage Verdi</p>	<p>Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires</p>	<p>Date: Décembre 2021</p>	<p>Phase: Permis de construire</p>
			<p>Pièce n°: PC6a</p>	<p>Échelle: N/A</p>

PC6b. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]



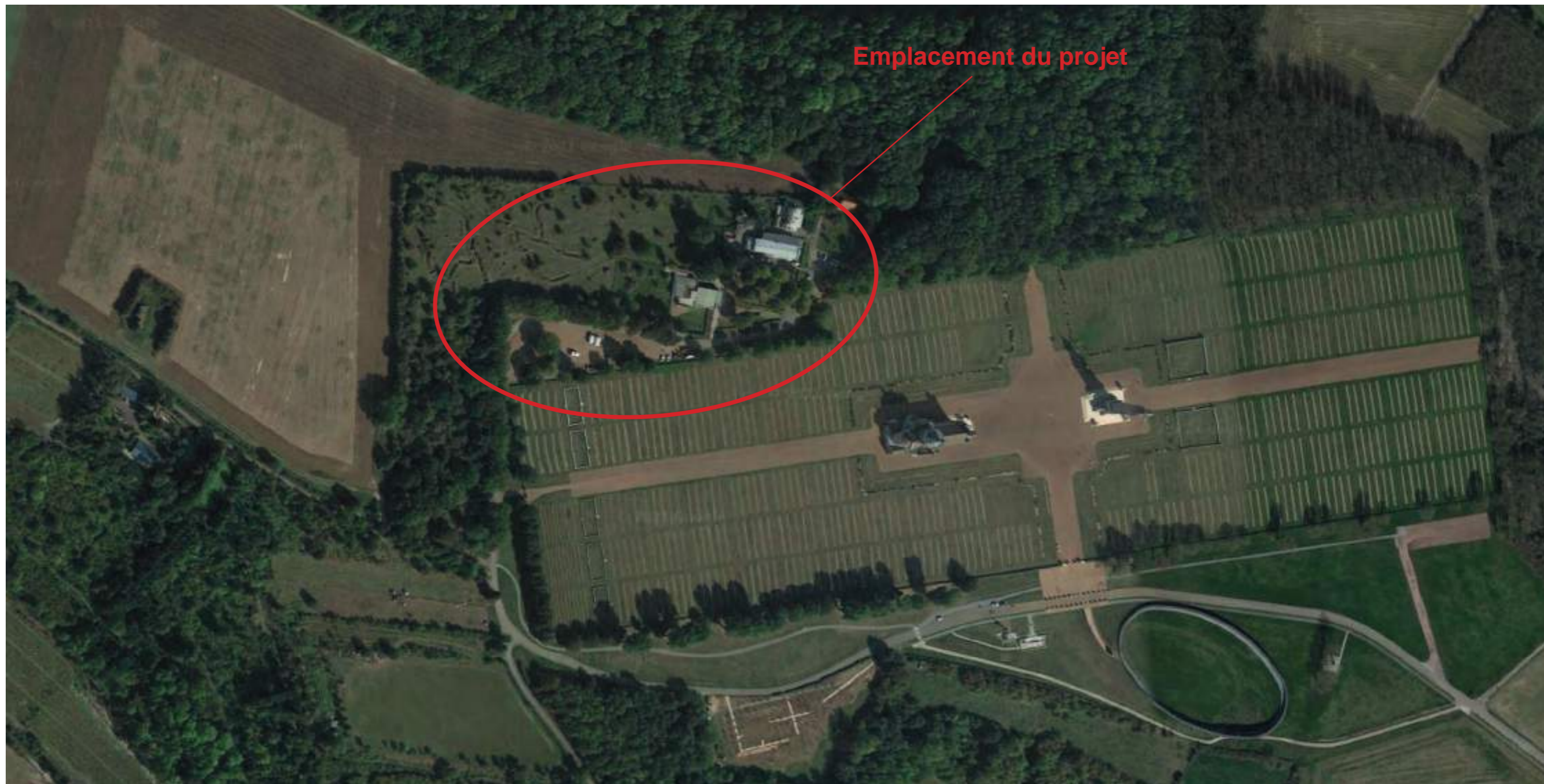
<p>Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants</p>	<p>Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme &amp; Paysage    Verdi</p>	<p>Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires</p>	<p>Date: Décembre 2021</p>	<p>Phase: Permis de construire</p>
			<p>Pièce n°: PC6b</p>	<p>Échelle: N/A</p>

PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]



Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC7	Échelle: N/A

PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]



Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC8	Échelle: 1/4000

PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un coeur de parc national :

Structure BA et charpente bois  
Menuiseries aluminium laquées RAL 7016

Façades et couverture :

- Façade principale en pierre naturelle calcaire, dito les bâtiments de Cordonnier ou les murs des ossuaires en cours de réhabilitation

- Façade arrière :

Lame bois verticale ajourée sur parepluie noir

- Couverture et chéneau en zinc 14 patiné ou en tôle nervurée incluant isolant avec profil de nervure entièrement masqué par chéneau en tôle pliée laqué RAL 7016

Couvre mur : dito le matériau de couverture

Stationnements :

- Aire de retournement des cars :

enrobé gris dito les voies de circulation sur le site

- Aire de stationnement des véhicules légers :

lignes de pierre naturelle (gré) et béton grenailé avec agrégats rouges entre les lignes

Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC10-1	Échelle: N/A

PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation A.N.C. [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]

Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:

Nous, ONAC, maître d'ouvrage public attestons de la réalisation d'une étude spécifique d'assainissement non collectif réalisée par notre Maître d'œuvre atelier MERCHEZ/Verdi ingénierie, dans le cadre de la création de sanitaires publics sur le site de Notre Dame de Lorette.

Au regard de la situation et des caractéristiques du sol, les résultats de l'études affichent pour être conforme aux règles d'assainissement non collectif :

- 1- Un ouvrage de filtration primaire d'un volume de 3M3 avec ventilation
- 2- Un épandage selon la filière de l'agence de l'eau avec connexions de répartition et drainage linéaire représentant un total de 110ml
- 3- Le rejet dans le milieu naturel à l'extrémité du réseau ne sera pas nécessaire

Le dossier sera soumis au SPANC qui délivrera une attestation de conformité après contrôle des ouvrages en cours de mise en œuvre (avant le remblai de l'installation)

Pour L'ONAC,

Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage    Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC11-3	Échelle: N/A



PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]

Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:

Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC16-5	Échelle: N/A

PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou une Installation Ouverte au Public (IOP) :

### DESCRIPTION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES :

Catégorie : IOP

Cheminement extérieur et accès au bâtiment public : rampe d'accès en béton balayé, et traverses pierre bleue incrustées, finition brute. L'ensemble pente inférieure à 4% + finition sol ext. antidérapant

Nombre de personnes maxi : 20

Stationnement : 70 emplacements dont 3 PMR comportant panneau normalisé PMR à 1.25m de hauteur, marquage zone 5.00x1.50m devant emplacement réservé, sol adapté en dalle béton et sable stabilisé renforcé à 7%

Pas d'accueil du public

Circulations intérieures : revêtement céramique antidérapant

Largeurs des circulations, largeurs des portes, espace de manœuvre : voir plan

Qualité de l'éclairage : minimum 100lux en tous points

Matériaux :

Sols et murs : carrelage sol gris antidérapant, carrelage mural jusqu' à 1.2M

Plafond en lames ajourées pour confort acoustique

Portes :

Largeurs de manœuvre et de passage : voir plan

Condammations déportées pour commandes à 40cm des angles de cloison

Porte principale châssis et tôle métallique, ferme porte

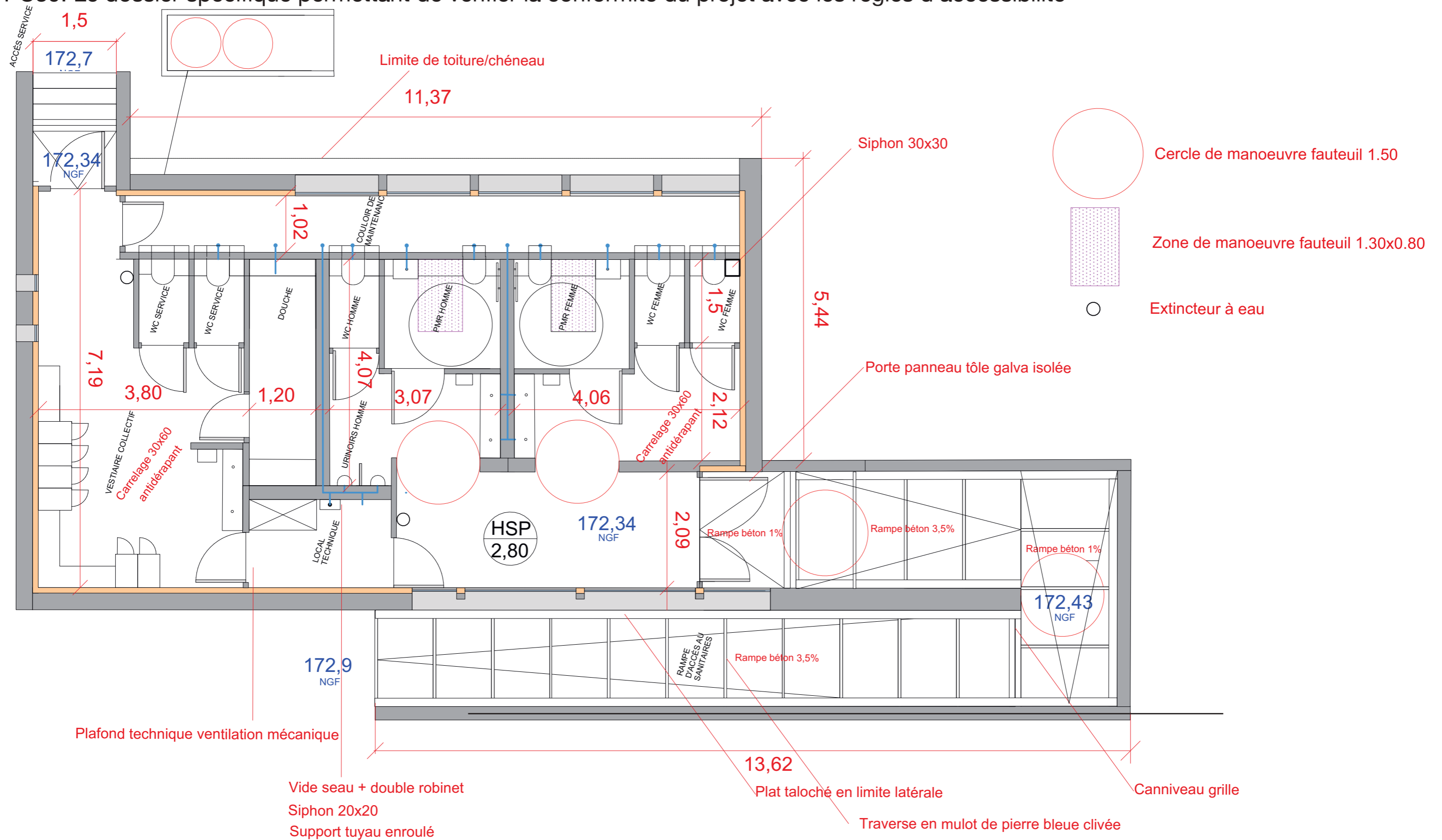
Sortie : une seule sortie larg. 1.00m

Caractéristiques sanitaires :

Voir plan spécifique avec détail de cotes.

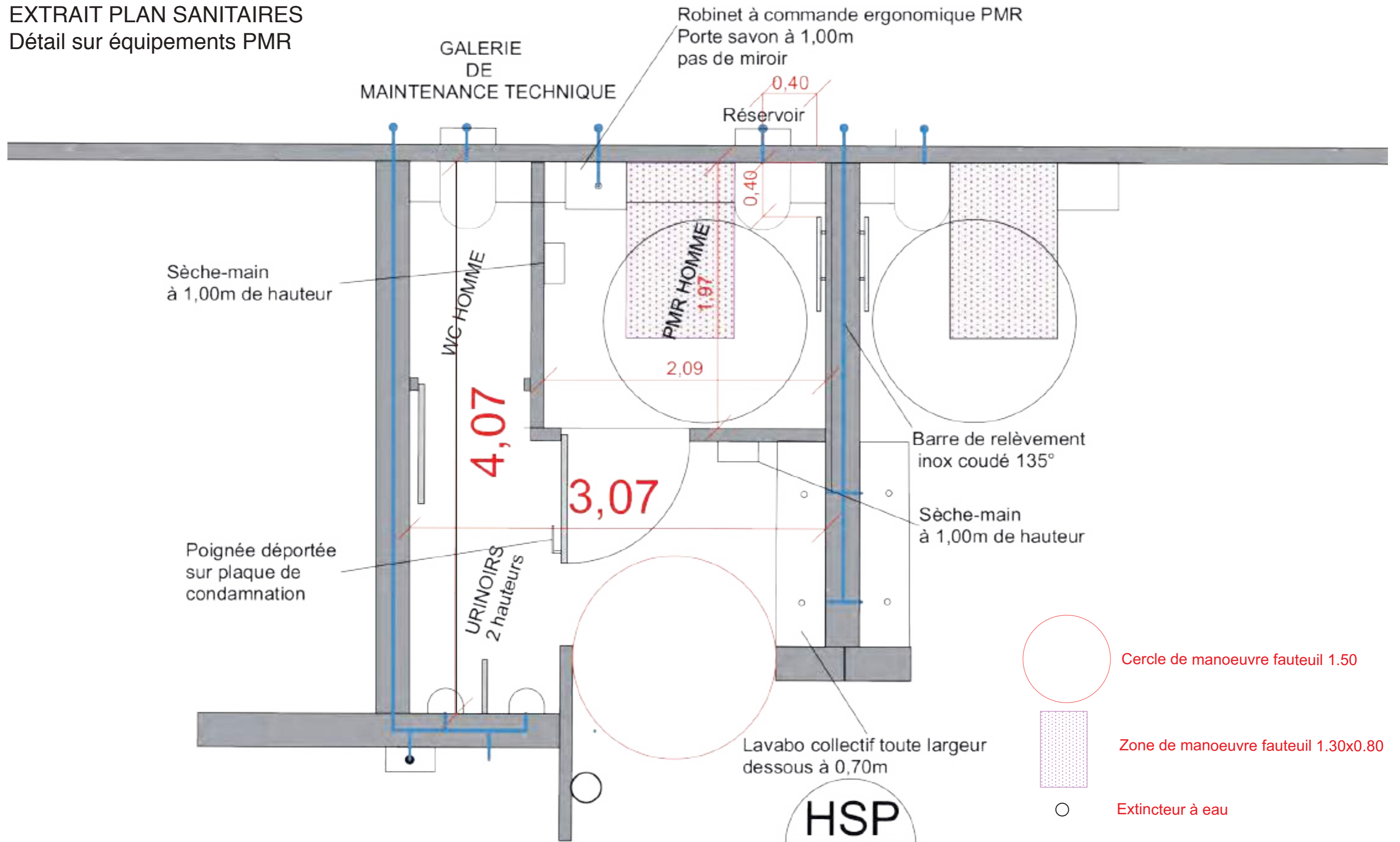
Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC39	Échelle: N/A

# PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité



<p><b>Maîtrise d'ouvrage</b> Office National des Anciens Combattants</p>	<p><b>Maîtrise d'oeuvre:</b> Merchez Urbanisme &amp; Paysage Verdi</p>	<p>Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires</p>	<p><b>Date:</b> Décembre 2021</p>	<p><b>Phase:</b> Permis de construire</p>
			<p><b>Pièce n°:</b> PC39</p>	<p><b>Échelle:</b> 1/100</p>

EXTRAIT PLAN SANITAIRES  
 Détail sur équipements PMR



Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC39	Échelle: 1/25

PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]

Si votre projet porte sur un Etablissement Recevant du Public (ERP) ou une Installation Recevant du Public (IOP) :

Bâtiment ne comportant de potentiel calorifique

Catégorie : IOP de 60m2 environ, pas de risque autre que incendie volontaire

Matériaux :

- Dalle BA
- Murs en pierre doublé intérieur BA13 hydro
- Charpente bois
- Couverture métallique

Pas de chauffage autre que maintien hors gel

Ventilation/désenfumage

Non concerné

Protection extincteur :

Un extincteur à eau mousse pulvérisée 6L dans les vestiaires uniquement

IOP :

- Éclairage de sécurité par blocs autonome d'éclairage de secours
- Pas d'extincteur dans les sanitaires publics
- Pas de barre anti pânique

Maîtrise d'ouvrage Office National des Anciens Combattants	Maîtrise d'oeuvre: Merchez Urbanisme & Paysage Verdi	Commune d'Ablain-Saint-Nazaire Création de sanitaires publics et vestiaires	Date: Décembre 2021	Phase: Permis de construire
			Pièce n°: PC40	Échelle: N/A

# ANNEXE 1 : PLAN DE REPARTITION DES PROPRIETES FONCIERES SUR LE SITE DE LA NECROPOLE

